
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement

tenue le mardi 7 décembre 2021 à 19 h 30

777, boul. Marcel-Laurin

CA21 08 0545

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 7 décembre 2021, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Vana Nazarian – en virtuel
Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Annie Gagnier

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA21 08 0546

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2021.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2021.

ADOPTÉ.

CA21 08 0547

Soumis les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 23 novembre 2021.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 23 novembre 2021 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA21 08 0548

La première période des questions du public a lieu de 19h38 à 19h47.

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Andrea Shlien, H4R 3K1

andrea.shlien@gmail.com

Why are there so few garbage bins around Bois-Franc? I consistently have garbage on my lawn. Now, all of the bins in the green spaces have been removed for winter and the amount of garbage on my lawn has increased. Also, as a dog owner there is nowhere for me to discard my dog's waste.

Réponse (Alan DeSousa) : We have installed all along the dog circuit many garbage bins that were fixed on a solid base of concrete in the last few months. However, the

movable garbage bins were removed to prevent them from filling up with snow during wintertime. We will make sure that the remaining bins will continue to serve the purposes of the community and we are open for improvement if necessary.

Madame Paula Vissani, 2260, rue Sigouin
paula.vissani@hotmail.com

I would like to know if Saint-Laurent will actually allow the mask factory building to happen on our precious Technoparc wetlands? It seems surreal that anyone would consider destroying the last few pieces of green space on the island of Montreal.

All this talk about saving our planet, preserving our biodiversity, the quality of the air, etc. and sadly we continue to rip out pieces of the planet's lungs! (Ironically, if we are not more conscientious about our environment and the destruction we are creating, we will perpetuate the need for these masks indefinitely).

We need to speak up and discuss alternative solutions. Surely, there must be another place to build a factory.

Réponse (Alan DeSousa) : The project that you mention is slated to be built on land that is not located on the territory of Saint-Laurent. It is on federal land located in the city of Dorval. We have spoken out with a view to protecting the federal lands. In April of this year, we passed a resolution by Montreal Council unanimously calling for the protection of these lands owned by the federal government and leased to the airport located in Saint-Laurent and Dorval. This was forwarded to the appropriate authorities. Our council has spoken out in favour on this subject. We invite you to make your comments known to the city of Dorval, the members of Parliament and the Minister of the environment. We agree that the factory could be built elsewhere.

Madame Imane Belghazzali, 704-1000, rue Lawlor, H4N 1R2
imh7147@yahoo.ca

Madame écrit concernant les nombreuses fusillades sur le territoire de la Ville de Montréal :

Avec tout ce qui se passe, est-ce que Montréal est toujours une ville sécuritaire?

Réponse (Alan DeSousa) : Malgré une baisse des crimes contre les personnes à Saint-Laurent ces deux dernières années, les derniers incidents impliquant des armes à feu prouvent que nous devons aller encore plus loin. Notre priorité absolue est de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité de nos citoyens et de nos travailleurs sur notre territoire. Nous collaborons déjà avec le SPVM qui fait un travail remarquable. Mais avec l'interdiction fédérale des armes d'assaut et de poing ainsi qu'un programme de rachat volontaire d'armes à feu et le renforcement des peines, nous pourrions réduire encore plus significativement le nombre d'armes en circulation et lutter ainsi plus efficacement contre toutes les violences armées. C'est pourquoi le conseil de Saint-Laurent avait adopté une résolution en septembre dernier pour en faire la demande au gouvernement fédéral.

Madame Yana Polyakova, 1760, boul. Alexis-Nihon, H4R 2Y4
yana.polyakova.mail@gmail.com

Don't you think that the building of City Hall at 777, Marcel-Laurin looks ugly?! It totally needs to be repainted and cleaned as it is the representation of the whole City and I am discouraged to even believe that anyone professional works there if you don't see the obvious need of taking care of your own office!

Réponse (Alan DeSousa) : An estimation and preliminary studies as to what needs to be done to the building in which we are housed is currently underway. This past year, mechanical work has been completed to improve the HVAC systems and heating components in the building.

We have mandated our services to do the necessary analysis as to what needs to be done on the outside and the inside of the building and we are expecting the report shortly. The work will likely need to be complete in phases and will also include

improvement of the building's energy efficiency and envelope. Once the analysis of all the work and proper financing required is completed, renovations will take place and will include the structures and related infrastructures such as the fountain in the front of the building.

Thank you for expressing your interest in preserving our Borough's image.

CA21 08 0549

Dépôt du rapport, pour les mois de septembre et octobre 2021, du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA21 08 0550

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213984019 visant à recommander aux membres du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, élus le 7 novembre 2021, de se déclarer adéquatement protégés contre la COVID-19 afin d'assumer leurs fonctions.

ATTENDU la déclaration de l'Organisation mondiale de la Santé concernant la pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020;

ATTENDU l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 par le gouvernement du Québec, la déclaration d'état d'urgence local faite par la mairesse de Montréal, municipalité centrale de l'agglomération de Montréal le 27 mars 2020, ainsi que les différentes mesures sanitaires adoptées depuis ces déclarations;

ATTENDU que différents variants circulent actuellement partout dans le monde et qu'une quatrième vague est en cours;

ATTENDU la résolution numéro CM21 1292 adoptée par le conseil municipal le 29 novembre 2021;

ATTENDU la résolution numéro CE21 1292 adoptée par le comité exécutif le 20 octobre 2021;

ATTENDU les élections municipales tenues le 7 novembre 2021.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que les membres du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, élus le 7 novembre 2021, se déclarent adéquatement protégés contre la COVID-19 afin d'assumer leurs fonctions.

ADOPTÉ.

CA21 08 0551

Soumis sommaire décisionnel numéro 1214103002 relatif à l'octroi d'un contrat pour la location d'autobus nolisés pour différentes activités de l'année 2022 - Soumission 21-529.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

| SOUSSIONNAIRE | MONTANT |
|--|---------------------|
| Groupe Galland (Autobus Galland Itée) | 48 691,91 \$ |
| Autocar Chartrand inc. | 48 944,86 \$ |

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Groupe Galland (Autobus Galland Itée)**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location d'autobus nolisés pour différentes activités de l'année 2022, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **48 691,91 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres – 21-529;

- 2.- D'autoriser une dépense de **1 500,00 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **50 191,91 \$**, pour les travaux;
4. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

CA21 08 0552

Soumis sommaire décisionnel numéro 1219422002 relatif à une dépense en faveur de la Société canadienne des postes pour les services postaux pour l'année 2022.

ATTENDU que l'arrondissement transige régulièrement avec la Société canadienne des postes pour les envois massifs de publications à l'ensemble des citoyens.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 80 482,50 \$, taxes incluses, en faveur de la Société canadienne des postes pour les services postaux pour l'année 2022;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0553

Soumis sommaire décisionnel numéro 1219422003 relatif à une dépense en faveur de Quadient Canada Ltée pour les services d'affranchissement du courrier pour l'année 2022.

ATTENDU que la Division des communications et des relations avec les citoyens procède quotidiennement à l'affranchissement mécanique de l'ensemble du courrier des diverses unités administratives de l'arrondissement;

ATTENDU que cette dépense sert à la fois à effectuer les recharges postales de notre équipement d'affranchissement (timbreuse) et aussi à l'entretien de l'équipement requis pour les envois.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 34 492,50 \$, taxes incluses, en faveur de Quadient Canada Ltée pour les services d'affranchissement du courrier pour l'année 2022;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0554

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213152007 relatif au lancement d'un appel d'offres public afin de conclure une entente-cadre de services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la préparation de plans et devis et la surveillance de divers travaux de réfection et de développement d'infrastructures.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des Travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public afin de conclure une entente-cadre de services

professionnels en ingénierie et en aménagement pour la préparation de plans et devis et la surveillance de divers travaux de réfection et de développement d'infrastructures.

ADOPTÉ.

CA21 08 0555

Soumis sommaire décisionnel numéro 1214054010 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'impression des publications pour 2022 et 2023.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des communications et des relations avec les citoyens, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'impression des publications pour 2022 et 2023.

ADOPTÉ.

CA21 08 0556

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217550007 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour retenir des services professionnels en architecture et ingénierie dans la préparation des plans et devis pour la transformation du Centre d'exposition à la bibliothèque du Boisé en salle de spectacles multifonctionnelle.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des actifs immobiliers et éclairage des rues de la Direction des Travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour retenir des services professionnels en architecture et ingénierie dans la préparation des plans et devis pour la transformation du Centre d'exposition à la bibliothèque du Boisé en salle de spectacles multifonctionnelle.

ADOPTÉ.

CA21 08 0557

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215208004 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de ramonage des cheminées pour 2022-2023.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de ramonage des cheminées pour 2022-2023.

ADOPTÉ.

CA21 08 0558

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213058013 relatif au lancement de certains appels d'offres faisant partie du Programme décennal d'immobilisations 2022.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des Travaux publics, à procéder au lancement de certains appels d'offres faisant partie du Programme décennal d'immobilisations 2022.

ADOPTÉ.

CA21 08 0559

Soumis sommaire décisionnel numéro 1216140001 relatif aux soumissions pour les travaux d'aménagement transitoire de la rue Decelles - Demande de soumissions numéro 21-525.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

| SOUSSIONNAIRE | MONTANT |
|-------------------------|---------------|
| Entreprises Ventec inc. | 147 231,24 \$ |

ATTENDU que l'estimation des travaux du volet 2 réalisée par la firme Civilité inc. est de 55 600 \$ et que le prix du soumissionnaire est au-delà de la limite de l'appel d'offres sur invitation (105 700 \$). Par conséquent, il est recommandé de rejeter la soumission relative à l'appel d'offres sur invitation 21-525.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De rejeter les soumissions pour les travaux d'aménagement transitoire de la rue Decelles - Demande de soumissions numéro 21-525;
- 2.- D'autoriser la Direction des services administratifs à retourner en appel d'offres public pour les travaux d'aménagement transitoire de la rue Decelles.

ADOPTÉ.

CA21 08 0560

Soumis sommaire décisionnel numéro 1219193008 relatif à la prolongation du contrat octroyé à Paysagiste Michael C. (9187-4032 Québec inc.) pour les travaux de tonte de gazon pour l'année 2022, représentant un montant de 363 638,64 \$ - Soumission 19-17464.

ATTENDU la résolution CA19 080098 adoptée le 5 mars 2019 afin d'octroyer un contrat les travaux de tonte de gazon dans l'arrondissement de Saint-Laurent pour une période de deux ans (2019-2020) avec une possibilité de prolongation d'un an pour un maximum de deux prolongations - Appel d'offres 19-17464;

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est mentionnée dans l'appel d'offres;

ATTENDU que tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 19-17464;

ATTENDU que cette demande de renouvellement constitue la deuxième de deux renouvellements autorisés par le contrat accordé.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De prolonger le contrat octroyé à Paysagiste Michael C. (9187-4032 Québec inc.) les travaux de tonte de gazon pour l'année 2022 - Soumission 19-17464;
- 2.- D'autoriser une dépense de 363 638,64 \$ taxes incluses, pour ce renouvellement;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0561

Soumis sommaire décisionnel numéro 1219193010 relatif à la prolongation du contrat octroyé à Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour un montant de 93 200,44 \$, taxes incluses, pour des services d'entretien différenciés des espaces verts pour l'année 2022 - Soumission 21-18596.

ATTENDU la résolution CA21 080146 adoptée le 6 avril 2021 afin d'octroyer un contrat les services d'entretien différenciés des espaces verts dans l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2021 - Appel d'offres 21-18596;

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est mentionnée dans l'appel d'offres;

ATTENDU que tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 21-18596;

ATTENDU que cette demande de renouvellement constitue le seul renouvellement autorisé par le contrat accordé.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De prolonger, pour l'année 2022, le contrat octroyé à Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour un montant de 93 200,44 \$, taxes incluses, pour des services d'entretien différenciés des espaces verts - Soumission 21-18596;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0562

Soumis sommaire décisionnel numéro 1219193012 relatif à la prolongation du contrat octroyé à Les entreprises Rose neige (9190-8673 Québec inc.) pour un montant de 440 743,37 \$, taxes incluses, pour des travaux d'entretien horticoles pour l'année 2022 - Soumission 21-18581.

ATTENDU la résolution CA21 080144 adoptée le 6 avril 2021 octroyant un contrat pour des travaux d'entretien horticoles pour l'année 2022 - Soumission 21-18581;

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est mentionnée dans l'appel d'offres;

ATTENDU que tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 21-18581;

ATTENDU que cette demande de renouvellement constitue le seul renouvellement autorisé par le contrat accordé.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De prolonger, pour l'année 2022 le contrat octroyé à Les entreprises Rose neige (9190-8673 Québec inc.) pour un montant de 440 743,37 \$, taxes incluses, pour des travaux d'entretien horticoles - Soumission 21-18581;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0563

Soumis sommaire décisionnel numéro 1219422001 relatif à la prolongation pour une période de douze mois, du contrat octroyé à Go Cube (9176-7277 Québec inc.) représentant un montant de 85 282,71 \$, taxes incluses, pour des services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions - Soumission 20-18456.

ATTENDU la résolution CA20 080549 adoptée le 1^{er} décembre 2020 afin d'octroyer un contrat à GoCube.com (9176-7277 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets

mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est mentionnée dans l'appel d'offres;

ATTENDU que tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 20-18456;

ATTENDU que cette demande de renouvellement constitue le seul renouvellement autorisé par le contrat accordé.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De prolonger, pour une période de douze mois, le contrat octroyé à Go Cube (9176-7277 Québec inc.) représentant un montant de 85 282,71 \$, taxes incluses, pour des services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0564

Soumis sommaire décisionnel numéro 1219258003 relatif à la prolongation, pour l'année 2022, du contrat octroyé à ESRI Canada ltée pour un montant maximal de 56 211,29 \$, taxes incluses, pour l'entretien des logiciels de géomatique.

ATTENDU la résolution CA20 080542 adoptée le 1^{er} décembre 2020 octroyant un contrat pour l'entretien des logiciels de géomatique pour l'année 2021;

ATTENDU que tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes prévues au contrat.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De prolonger, pour l'année 2022, le contrat octroyé à ESRI Canada ltée pour un montant maximal de 56 211,29 \$, taxes incluses, pour l'entretien des logiciels de géomatique;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0565

Soumis sommaire décisionnel numéro 1219193011 relatif à la ratification d'une dépense additionnelle, au montant de 2 153,72 \$, au contrat octroyé à la firme Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour les travaux d'entretien des bassins aquatiques dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour l'année 2021 – soumission 19-17491.

ATTENDU que des travaux ont été possibles du fait que les conditions exceptionnelles du mois de novembre 2021 ont permis de prolonger la période d'intervention de Techniparc;

ATTENDU la résolution CA19 080145 adoptée le 2 avril 2019, octroyant à Techniparc (9032-2454 Québec. inc.) un contrat pour des travaux d'entretien des bassins aquatiques pour l'année 2019 (1197745005) - Soumission 19-17491.

ATTENDU les deux prolongations dudit contrat effectuées les 7 janvier 2020 (CA20 080007) pour l'année 2020 et 3 novembre 2020 (CA20 080492) pour l'année 2021;

ATTENDU que les travaux se sont avérés plus importants que prévu.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De ratifier la dépense additionnelle au montant de 2 153,72 \$, taxes incluses, au contrat déjà octroyé à la firme Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour les travaux des travaux d'entretien des bassins aquatiques pour l'année 2021;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0566

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1214378008 visant à autoriser une dépense additionnelle au contrat déjà octroyé à IGF axiom inc. pour les services professionnels en ingénierie pour la conception de plans et devis, la gestion et la surveillance de travaux d'installation d'éclairage extérieur dans divers endroits de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA21 080235 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance générale du 1^{er} juin 2021, autorisant l'octroi d'un contrat pour des services professionnels en ingénierie pour la conception de plans et devis, pour la gestion et la surveillance de travaux d'installation d'éclairage extérieur - Soumission 21-013;

ATTENDU qu'en lien avec ce contrat, des services complémentaires pour le déplacement de trois lampadaires du terrain de baseball dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'éclairage du parc Noël-Sud se sont avérés nécessaires et comportent des dépenses additionnelles non prévues dans le contrat d'origine;

ATTENDU que des travaux additionnels impliquant des activités additionnelles et justifiant les honoraires supplémentaires demandés se sont également avérés nécessaires, afin de planifier le déplacement de trois lampadaires sportifs en raison de l'agrandissement et de l'ajustement projetés du terrain de baseball dans le cadre des services professionnels d'ingénierie et d'architecture en lien avec les travaux de réfection des installations sportives au parc Noël-Sud.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 33 885,52 \$ au contrat déjà octroyé à IGF axiom inc. pour le déplacement de trois lampadaires du terrain de baseball dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'éclairage du parc Noël-Sud;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0567

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1213058014 relatif à l'entente sur les infrastructures conclue avec Les Développements Bois-Franc inc. relativement à la phase 3A-3 du projet résidentiel Bois-Franc.

ATTENDU la résolution numéro CA17 080606 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 août 2012 autorisant la signature d'une entente pour des travaux d'infrastructures municipales pour la réalisation de la phase 3A-3 du projet résidentiel Bois-Franc;

ATTENDU les résolutions adoptées par le Conseil d'arrondissement le 2 août 2016 (CA16 080431), le 5 septembre 2017 (CA17 080575), le 5 juin 2018 (CA18 080328), le 5 février 2019 (CA19 080053), le 6 août 2019 (CA19 080368), le 30 juin 2020 (CA20 080310) et le 1^{er} mars 2021 (CA21 080073) autorisant la signature d'addenda à l'entente sur les infrastructures conclue avec Les Développements Bois-Franc inc. relativement à la phase 3A-3 du projet résidentiel développé dans le secteur Bois-Franc;

ATTENDU que l'entente initiale prévoyait une date de fin des travaux pour chacune des sous-phases du projet;

ATTENDU qu'à ce jour, certains travaux n'ont pas été complétés par le promoteur;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la signature un huitième addenda afin de mieux s'adapter à la situation actuelle du développement résidentiel de ce secteur.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la signature d'un addenda à l'entente sur les infrastructures conclue avec Les Développements Bois-Franc inc. relativement à la phase 3A-3 du projet résidentiel développé dans le secteur Bois-Franc.

ADOPTÉ.

CA21 08 0568

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210299025 relatif à un don à La Fondation du cégep du Vieux Montréal en soutien à l'édition 2021 de l'Opération Nez rouge.

ATTENDU les critères d'admissibilité de la politique de soutien et de reconnaissance actuellement en vigueur.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à la Fondation du cégep du Vieux Montréal dans le cadre de l'Opération Nez Rouge 2021;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0569

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210664004 relatif à un don non récurrent pour l'année 2021, d'une somme globale de 1 294,88 \$ à l'organisme VertCité, en soutien au projet de Jardin à papillons.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don non récurrent 1 294,88 \$ à l'organisme VertCité, en soutien au projet de Jardin à papillons, pour l'année 2021;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0570

Soumis sommaire décisionnel numéro 1216909004 visant à accorder à l'organisme Entraide Bois-de-Boulogne des gratuités pour l'utilisation des locaux du Centre des loisirs de Saint-Laurent pour les années 2022 à 2025.

ATTENDU que l'organisme Entraide Bois-de-Boulogne a présenté une demande d'accréditation auprès de l'Arrondissement dans le cadre du processus d'accréditation pour les années 2020-2022 et que l'organisme, situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, ne remplit pas les critères pour une accréditation d'un organisme hors territoire selon la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent*;

ATTENDU qu'il est démontré que sur ses 424 membres, 127 demeurent à Saint-Laurent (30%);

ATTENDU qu'Entraide Bois-de-Boulogne est un organisme sans but lucratif à caractère humanitaire qui tient ses activités hebdomadaires ainsi que ses événements annuels d'envergure au Centre des loisirs de Saint-Laurent en louant des locaux pour recevoir sa clientèle.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder à Entraide Bois-de-Boulogne la gratuité pour la location des grandes salles du Centre des loisirs pour les années 2022 à 2025, aux conditions suivantes :
 - Sujet à la disponibilité, offrir une gratuité annuelle pour l'utilisation des salles 136, 137 et 138, pour une valeur de 800 \$;
 - Offrir quinze gratuités annuelles pour l'utilisation des salles de rencontre pour une durée de 4 heures, une valeur de 750 \$.
- 2.- Approuver une dérogation au Règlement sur les tarifs pour ces locations d'une valeur approximative de 1 550 \$;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel, le cas échéant.

ADOPTÉ.

CA21 08 0571

Soumis sommaire décisionnel numéro 1216909003 afin d'accréditer cinq organismes communautaires actifs sur le territoire de Saint-Laurent, d'octroyer une somme globale de 65 000 \$ pour les années 2021 et 2022 en soutien à leur mission de base, d'approuver le soutien technique et matériel et d'autoriser le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer les conventions qui s'y rattachent.

ATTENDU que le 1^{er} décembre 2015, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent*, résolution CA15 080779;

ATTENDU que le 5 novembre 2019, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent adoptait par la résolution CA19 080546, une modification à la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent*;

ATTENDU que huit organismes communautaires à but non lucratif non accrédités ont répondu à l'invitation et ont déposé une demande d'accréditation pour 2020-2021-2022. Un organisme a fermé ses portes peu après le dépôt de sa demande et un deuxième organisme a retiré sa demande. Des six organismes restants, cinq répondent aux conditions d'admissibilité de la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent* pour recevoir une accréditation;

ATTENDU qu'en 2022, le budget disponible permettra d'inclure Rue Action Prévention Jeunesse aux organismes accrédités par l'Arrondissement;

ATTENDU que ces accréditations sont accompagnées d'un soutien financier, technique et matériel pour les missions des organismes communautaires.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver l'accréditation de cinq organismes communautaires actifs sur le territoire de Saint-Laurent, tels que précisés au sommaire décisionnel;
- 2.- D'inclure Rue Action Prévention Jeunesse aux organismes accrédités par l'Arrondissement pour l'année 2022;
- 3.- D'octroyer à ces cinq organismes communautaires, une somme de 65 000 \$ à être répartie entre eux, et ce, pour les années 2021 et 2022, en soutien à leur mission de base, ainsi qu'un soutien technique et matériel;
- 4.- D'approuver la signature par le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social, des conventions établissant les modalités et conditions de versement des soutiens financiers;
- 5.- D'imputer les dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0572

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217220036 afin d'autoriser la signature du projet de convention entre l'arrondissement de Saint-Laurent et l'organisme VertCité pour le programme Éco-quartier 2022 et accorder une contribution financière totale de 170 000 \$, sans taxes applicables.

ATTENDU que les objectifs du programme Éco-quartier 2022 ont été déterminés par l'organisme VertCité et sont en lien avec les orientations et actions du *Plan d'urgence climatique 2021-2030 de Saint-Laurent*.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la signature du projet de convention avec l'organisme VertCité pour le programme Éco-quartier 2022 dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 2.- D'accorder une contribution financière totale de 170 000 \$, sans taxes applicables, pour l'année 2022;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0573

Soumis sommaire décisionnel numéro 1216275010 afin d'approuver la tenue de l'événement vitrine de soccer de Sports Ambition Canada au Complexe sportif de Saint-Laurent en collaboration avec le Club de soccer de Saint-Laurent les 15-16 janvier et 5-6 février 2022, et permettre une dérogation au règlement sur les tarifs pour une valeur approximative de 11 160 \$.

ATTENDU que les organismes **Sports ambition Canada**, agence de consultation au service des athlètes élités au Canada désirant poursuivre leurs études aux États-Unis, **First touch football (FTF)** et le **Club de soccer de Saint-Laurent**, agissant à titre de promoteurs de la vitrine, souhaitent tenir un événement au Complexe sportif de Saint-Laurent les 15-16 janvier et 5-6 février 2022, afin de mettre en valeur le talent de jeunes joueurs de la province, masculin et féminin, nés en 2004, 2005 et 2006;

ATTENDU que cette vitrine se déroulant approximativement sur 24 heures au total, permettrait à, entre 30 et 40 joueurs masculins et féminins du Club de soccer de Saint-Laurent, ainsi qu'à d'autres joueurs de la province du Québec, de démontrer leur talent devant des représentants d'universités américaines et canadiennes et pourrait même leur permettre d'obtenir des bourses d'études;

ATTENDU que pour la tenue de cet événement, une dérogation à la tarification serait appropriée afin que les organisateurs puissent bénéficier du tarif offert à notre club de soccer accrédité à savoir, le Club de soccer de Saint-Laurent.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver la tenue de l'événement vitrine de soccer de Sports Ambition Canada au Complexe sportif de Saint-Laurent en collaboration avec le Club de soccer de Saint-Laurent les 15-16 janvier et 5-6 février 2022;
- 2.- D'approuver une dérogation au règlement sur les tarifs pour la tenue de cet événement, le tout d'une valeur approximative de 11 160 \$;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel, le cas échéant.

ADOPTÉ.

CA21 08 0574

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217220039 visant à accepter l'offre du Conseil municipal, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), pour la prise en charge par le Bureau de la transition écologique et de la résilience, de la gestion des permis et des registres d'utilisation des pesticides dans le cadre de l'application du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041).

ATTENDU le Règlement sur la vente et l'utilisation de pesticides (21-041) adopté par le Conseil municipal le 27 septembre 2021 (CM21 1233);

ATTENDU que l'adoption de ce nouveau Règlement plus contraignant est justifiée;

ATTENDU que les arrondissements demeurent responsables de l'application des autres dispositions du Règlement et qu'il est donc primordial que ces informations, sous la gestion du BTER, soient facilement accessibles aux employés de l'arrondissement de Saint-Laurent dans le cadre de leur travail.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. D'accepter l'offre de service du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) pour qu'il prenne en charge les actes ci-après énumérés en lien avec l'application du Règlement 21-041 sur la vente et l'utilisation des pesticides, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec et plus particulièrement ce qui suit :
 - Gestion de permis : appliquer les articles 25, 27 et 28 relatifs à la délivrance et à la révocation des permis;
 - Gestion de registres d'utilisation des pesticides transmis par les applicateurs commerciaux : recueillir, analyser et conserver les registres d'utilisation des pesticides reçus annuellement par les arrondissements en vertu du 3^e alinéa de l'article 18 du présent Règlement.
2. De proposer ce qui suit:
 - Que soit accessible en tout temps, la liste des permis délivrés et révoqués par le BTER aux employés de l'Arrondissement dans le cadre de l'application des autres dispositions du Règlement;
 - Que soient accessibles, aux employés de l'Arrondissement, les registres d'utilisation des pesticides transmis annuellement au BTER par les applicateurs commerciaux.

ADOPTÉ.

CA21 08 0575

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213984013 visant à retourner au surplus libre de l'arrondissement le solde non dépensé de l'auto-assurance pour l'incendie de juin 2016 qui a affecté l'immeuble des Travaux publics et utiliser ce solde pour des projets PDI en lien avec ce même immeuble.

ATTENDU l'incendie qui s'est déclaré aux ateliers municipaux le 15 juin 2016;

ATTENDU que l'arrondissement a effectué une réclamation à la Ville de Montréal en vertu de l'auto-assurance de la Ville de Montréal;

ATTENDU qu'il est nécessaire de considérer le solde non dépensé de l'auto-assurance et de le retourner au surplus libre de l'arrondissement afin qu'il puisse éventuellement être utilisé pour des projets prévus au PDI et en lien avec l'immeuble des travaux publics, affecté par l'incendie en juin 2016.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De retourner au surplus libre de l'arrondissement le solde non dépensé de l'auto-assurance relatif à l'incendie de juin 2016 ayant affecté l'immeuble des Travaux publics de l'arrondissement Saint-Laurent et d'utiliser ce solde pour des projets PDI en lien avec ce même immeuble.

ADOPTÉ.

CA21 08 0576

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215115002 relatif à la source de financement du budget de fonctionnement 2021 et visant à retourner au surplus libre un montant de 344 200 \$ qui avait servi à équilibrer le budget.

ATTENDU la résolution numéro CA20 080439 datée du 6 octobre 2020, adoptant le budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement Saint-Laurent et approuvant la transmission de ce dernier au Comité exécutif de la Ville de Montréal;

ATTENDU la résolution numéro CE20 1204 adoptée le 12 août 2020, fixant, au plus tard le 9 octobre 2020, la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au Service des finances leur Budget de fonctionnement 2021 et leur Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 (1203843011);

ATTENDU que la crise sanitaire a ralenti ou a temporairement cessé les activités et la réalisation de projets de l'arrondissement et que le niveau avant pandémie n'a toujours pas été atteint, rendant ainsi possible de financer l'ensemble des dépenses 2021 par l'enveloppe budgétaire allouée;

ATTENDU que l'affectation de surplus d'un montant de 344 200 \$ prévue au budget de fonctionnement 2021 n'est par conséquent, plus requise.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De modifier la source de financement du budget de fonctionnement 2021;
- 2.- De remettre au surplus libre de l'arrondissement un montant de 344 200 \$.

ADOPTÉ.

CA21 08 0577

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement (sommaire décisionnel 1213984017).

- Madame Annie Gagnier, conseillère du district Normand-McLaren;
- Monsieur Jacques Cohen, conseiller du district Côte-de-Liesse.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers de l'arrondissement de Saint-Laurent.

Après avoir pris connaissance de ces documents, le Conseil prie le secrétaire d'en transmettre copie à la Direction du greffe et de les déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA21 08 0578

Dépôt par la directrice d'arrondissement des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1213984018).

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 18 novembre et le 1^{er} décembre 2021, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA21 08 0579

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213768020 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2911, avenue Marie-Curie dans la zone I04-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de permettre un agrandissement de ce bâtiment industriel dont le revêtement extérieur ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 7 a) du procès-verbal de la séance tenue le 8 septembre 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des

dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20210901);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 10 novembre 2021 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2911, avenue Marie-Curie dans la zone I04-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de permettre un agrandissement de ce bâtiment industriel dont le revêtement extérieur ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 8 septembre 2021.

ADOPTÉ.

CA21 08 0580

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213768019 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3300, rue Griffith dans la zone B14-020 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser l'installation d'un revêtement extérieur qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4 a) du procès-verbal de la séance tenue le 6 octobre 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20211001);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 10 novembre 2021 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3300, rue Griffith dans la zone B14-020 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser l'installation d'un revêtement extérieur qui ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 6 octobre 2021.

ADOPTÉ.

CA21 08 0581

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-144 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1218729010).

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-144 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA21 08 0582

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-145 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1218729011).

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-145 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA21 08 0583

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-146 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1216322005).

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-146 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique écrite de 15 jours qui se déroulera du 8 au 22 décembre 2021.

ADOPTÉ.

CA21 08 0584

La conseillère Vana Nazarian donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé d'adopter le règlement numéro RCA08-08-0001-146 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ciblant les dispositions relatives à la zone C12-021 de façon à :

- Augmenter le nombre maximal d'établissements ayant une superficie brute de plancher inférieure à 2 000 mètres carrés de sept à treize établissements;
- Permettre l'aménagement d'un espace de remisage de déchets extérieurs comprenant un maximum de quatre conteneurs semi-enfouis;
- Ajuster les normes d'affichage relatives à l'enseigne rattachée perpendiculaire.

(1216322005 – RCA08-08-0001-146)

ADOPTÉ.

CA21 08 0585

Soumis projet de règlement numéro RCA08-08-0003-24 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats (sommaire décisionnel numéro 1215176006).

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le projet de règlement numéro RCA08-08-0003-24 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats.

ADOPTÉ.

CA21 08 0586

La conseillère Annie Gagnier donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé d'adopter le règlement numéro RCA08-08-0003-24 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats quant aux exigences et exceptions relatives à la nécessité du certificat d'autorisation.

(1215176006 – RCA08-08-0003-24)

ADOPTÉ.

CA21 08 0587

Le règlement numéro RCA21-08-5 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial La Zone Décarie Nord et décrétant les cotisations pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel 1212839009).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 23 novembre 2021, le projet de règlement numéro RCA21-08-5 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial La Zone Décarie Nord et décrétant les cotisations pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 a été présenté et déposé (CA21 080523);

ATTENDU qu'à cette même séance, la conseillère Annie Gagnier a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé le règlement numéro RCA21-08-5 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial La Zone Décarie Nord et décrétant les cotisations pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 (CA21 080524);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le règlement RCA21-08-5 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial La Zone Décarie Nord et décrétant les cotisations pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

ADOPTÉ.

CA21 08 0588

Le règlement numéro RCA21-08-6 portant sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022, est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel 1212839011).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 23 novembre 2021, le projet de règlement numéro RCA21-08-6 portant sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022 a été présenté et déposé (CA21 080525);

ATTENDU qu'à cette même séance, la conseillère Annie Gagnier a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé le règlement numéro RCA21-08-6 portant sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022 (CA21 080526);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA21-08-6 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022.

ADOPTÉ.

CA21 08 0589

Le règlement numéro RCA22-08-1 portant sur les tarifs, est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel 1212839012).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 23 novembre 2021, le projet de règlement numéro RCA22-08-1 portant sur les tarifs a été présenté et déposé (CA21 080527);

ATTENDU qu'à cette même séance, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé le règlement numéro RCA22-08-1 portant sur les tarifs (CA21 080528);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA22-08-1 sur les tarifs.

ADOPTÉ.

CA21 08 0590

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214049 relatif à la nomination d'Omar Trejo au poste permanent d'agent de bureau à la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste permanent d'agent de bureau, à la Division des permis et des inspections, de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, est devenu vacant à la suite du départ de son détenteur;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent de bureau (poste : 81487 – emploi : 792820 – SBA : 347322) à la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

ATTENDU l'affichage effectué du 20 au 26 octobre 2021 (concours: SLA-21-VACA-792820-81487) sous la juridiction du Service central des ressources humaines.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer Omar Trejo (matricule 100236987) au poste permanent d'agent de bureau (poste : 81487 – emploi : 792820 – SBA : 347322) à la Division des permis et des inspections, de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal. Sa nomination permanente entrera en vigueur à une date à déterminer.

ADOPTÉ.

CA21 08 0591

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214052 relatif à la nomination de Sara Doumbia au poste permanent d'agent de communications sociales à la Section du service à la clientèle de la Division des communications et des relations avec les citoyens, de la Direction de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste permanent d'agent de communications sociales, à la Section du service à la clientèle de la Division des communications et des relations avec les citoyens, de la Direction de l'arrondissement, est devenu vacant à la suite d'une promotion de son détenteur;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent de communications sociales (poste : 40058 – emploi : 706310 – SBA : 266165) à la Section du service à la clientèle de la Division des communications et des relations avec les citoyens, de la Direction de l'arrondissement;

ATTENDU l'affichage effectué du 1^{er} au 8 novembre 2021 (concours: SLA-21-VPERM-706310-40058) sous la juridiction du Service central des ressources humaines.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer Sara Doumbia (matricule 100216153) au poste permanent d'agent de communications sociales (poste : 40058 – emploi : 706310 – SBA : 266165) à la Section du service à la clientèle de la Division des communications et des relations avec les citoyens, de la Direction de l'arrondissement, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal. Sa nomination permanente entrera en vigueur à une date à déterminer.

ADOPTÉ.

CA21 08 0592

ATTENDU que, le 23 août dernier, le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, la déclaration visant à reconnaître l'importance du loisir public à Montréal et qu'il a, par conséquent, été résolu que :

La Ville de Montréal :

- 1- réaffirme l'importance du loisir public comme un service essentiel incontournable au développement socioéconomique et culturel des communautés, et un service de proximité au cœur du mode de vie de la population montréalaise et de sa qualité de vie;
- 2- reconnaisse que le loisir public constitue un apport indéniable à la santé, tant physique que mentale et sociale de toutes et tous, la pandémie ayant mis en lumière comme jamais auparavant la pertinence sociale de la mission du loisir au sein des arrondissements, des quartiers et des milieux de vie;
- 3- reconnaisse l'exceptionnelle contribution des organismes partenaires en loisir public qui, grâce à leur solide expertise, contribuent à dynamiser nos quartiers au quotidien et à faire rayonner notre métropole, et qui ont su démontrer une résilience exemplaire tout au long de la pandémie afin de constamment adapter les offres de services;
- 4- s'engage à tout mettre en œuvre, en étroite collaboration avec les arrondissements et les acteurs-trices du loisir montréalais, afin de doter la métropole d'une vision du loisir public accessible, rassembleuse, inclusive, novatrice et tournée vers l'avenir, qui positionnera Montréal comme une réelle leader nationale en la matière, et qui inspirera la toute 1^{re} Politique montréalaise du loisir public.

ATTENDU que le loisir est un droit reconnu depuis 1948 et proclamé dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de l'Organisation des Nations Unies (ONU) (article 24);

ATTENDU que, tel que reconnu à l'article 22 de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* de 2006, « aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit au loisir, à l'activité physique et au sport, la Ville de Montréal s'engage à :

- a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif;
- b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie;
- c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs »;

ATTENDU que, tel que reconnu dans la *Déclaration de Québec* (2008), adoptée lors du 10^e congrès de l'Organisation mondiale du loisir (OML), le loisir contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté, tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;

ATTENDU que la planification stratégique Montréal 2030 reconnaît l'importance de bâtir une ville à échelle humaine, une dimension qui est au cœur même de l'organisation du loisir public;

ATTENDU que le Plan nature et sports reconnaît les multiples effets bénéfiques de la pratique de l'activité physique et l'importance d'offrir un réseau de grands parcs et d'infrastructures sportives exemplaires, ainsi qu'une offre de services accessibles et inclusifs;

ATTENDU que tel que reconnu par la *Politique de développement culturel 2017-2022* de la Ville de Montréal, la pratique artistique amateur et le loisir culturel sont bénéfiques pour la persévérance scolaire et le développement de l'estime de soi;

ATTENDU que, selon l'AQLM (*Loisir, communauté locale et qualité de vie - Une politique du Loisir au Québec* », 2000, p.8), « Il est bien établi (...) que le choix d'un lieu de résidence tient compte de l'existence d'équipements, d'installations et de services fonctionnels reliés aux activités récréatives et aux opportunités de loisir en général »;

ATTENDU que le loisir public est un puissant vecteur d'inclusion sociale, de rétention des familles et de développement de la qualité de vie des quartiers au bénéfice de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais;

ATTENDU qu'une offre de loisir diversifiée, de qualité, de proximité, accessible à toutes les Montréalaises et à tous les Montréalais et adaptée aux nouvelles réalités de la population est importante;

ATTENDU que le mandat de *Diagnostic du loisir public montréalais* réalisé en 2019 par la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports afin de « jouer un rôle de leadership et faire de Montréal une référence en loisir », et le rapport de recommandations ont été déposés au conseil municipal d'octobre 2019;

ATTENDU que selon l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale (ville ou arrondissement) a compétence dans les domaines de la culture, des loisirs, des activités communautaires et des parcs;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 141 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, « le conseil d'arrondissement est [...] responsable de l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels [et qu'il] peut, notamment à cette fin, soutenir financièrement des organismes dont le but est d'organiser et de favoriser l'activité physique ou culturelle ».

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier,

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian,

Appuyé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par le maire Alan DeSousa, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'arrondissement de Saint-Laurent appuie la déclaration adoptée à l'unanimité par le conseil municipal le 23 août 2021, reconnaissant ainsi toute l'importance du loisir public à Montréal.

ADOPTÉ.

CA21 08 0593

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 20h54

Les affaires nouvelles suivantes sont soumises à la présente séance :

Le **conseiller Aref Salem** mentionne le devoir de souvenir pour les événements du 6 décembre et de la tuerie de Polytechnique. Il était présent hier pour les commémorations de l'événement et cette cérémonie était encore très émouvante et triste. Il rappelle qu'il y a déjà eu 18 féminicides au Québec cette année.

Il souligne que les fêtes de Noël et celles du jour de l'An sont enfin arrivées et qu'il sera possible d'avoir jusqu'à 20 personnes chez soi. La vaccination va bien chez les jeunes et dans la population en général, mais qu'il faut continuer de faire attention pendant cette période des fêtes et rappelle que le respect des mesures sanitaires est essentiel et que les regroupements de 20 personnes ne seront permis qu'à compter du 20 décembre.

Il en profite pour transmettre ses meilleurs souhaits des fêtes et de bonne année à tous et toutes.

Le **conseiller Jacques Cohen** souligne l'événement vitrine de soccer de Sports Ambition Canada qui aura lieu au Complexe sportif en janvier et février 2022. Il s'agit de toute une reconnaissance des efforts de l'Arrondissement pour la promotion de la pratique du sport et de l'importance de celui-ci dans le développement des enfants et possiblement pour leur avenir.

Il ajoute aux commentaires de monsieur Salem que les commémorations des événements de Polytechnique demeurent, 32 ans après les faits, encore difficiles.

Il souhaite à tous et toutes ses meilleurs vœux pour Noël et un Nouvel An rempli de bonheur et de paix.

La **conseillère Vana Nazarian** partage complètement l'avis de ses collègues sur les événements de Polytechnique et souhaite un joyeux temps des fêtes, mais demande aux résidents de faire preuve de vigilance sur les routes et aussi dans les rencontres pour ne pas avoir à subir de nouvelles restrictions au retour des fêtes.

La **conseillère Annie Gagnier** partage elle aussi l'ensemble des commentaires de ses collègues et souhaite de la sécurité pour tous et offre ses meilleurs vœux pour les fêtes.

Le **maire Alan DeSousa** fait également mention des événements de Polytechnique commémorés hier et ajoute que les souvenirs de ceux-ci sont encore présents comme si ces événements avaient eu lieu hier. On se souvient tous où nous étions cette journée-là. Il espère qu'on ne vivra jamais un autre événement de cette même nature.

Il souhaite un très joyeux Noël et excellent temps des fêtes, mais invite la population à ne pas faire de débordement. En son nom et celui du Conseil, il transmet ses meilleurs souhaits pour l'année à venir et souhaite que la communauté de Saint-Laurent demeure un endroit où il fait bon vivre.

CA21 08 0594

La deuxième période des questions du public débute à 21h03.

Aucune question n'a été posée.

CA21 08 0595

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21h03.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 11 janvier 2022.
